

CHAPITRE I

LES AIRS POLITIQUES

Liés à la tradition de la chanson politique dont les mazarinades du milieu du XVII^e siècle sont un des exemples les plus célèbres avant le temps de la Révolution française, les airs politiques les plus connus sont de provenance disparate.

Les uns proviennent directement de la Révolution française : *La Marseillaise*, ou de l'idéal révolutionnaire à l'échelle de toutes les nations : *L'Internationale*, tandis que d'autres procèdent de la volonté de résister à l'oppression : le *Va pensiero* issu du *Nabucco* de Verdi, *le Chant des partisans* des résistants français réfugiés à Londres, *La Pince à linge*, arrangement de la *Cinquième Symphonie* de Beethoven par les Quatre Barbus au lendemain de la Libération.

D'autres airs témoignent de l'intégration politique enfin accomplie : la *Rhapsody in Blue* de Gershwin ou de sa mise en question : *America* issu de *West Side Story*, tandis que d'autres évoquent l'utopie d'un monde fraternel à venir : « La Danse des Sauvages » des *Indes galantes* de Rameau ou « L'Ode à la joie » de la *Neuvième Symphonie* de Beethoven.

Enfin, certains airs participent peu ou prou de l'embrigadement nazi : c'est le cas du chœur qui ouvre et termine les *Carmina Burana* – ce qui est largement ignoré aujourd'hui.

LA MARSEILLAISE



Hymne national français adopté par la Convention en 1793-1794, et institué à nouveau en 1879, *La Marseillaise*, composée en avril 1792, condense et cristallise l’histoire et la mémoire de la Révolution française : les événements – guerres extérieures et conflits intérieurs – tout autant que l’influence de l’idéal révolutionnaire ou que la place de cette Révolution dans les consciences collectives, en France et hors de France, au fil des XIX^e et XX^e siècles.

Du Chant de guerre pour l’armée du Rhin à La Marseillaise

La composition de *La Marseillaise* procède d’une commande du maire de Strasbourg, Dietrich, le jour où l’annonce de la déclaration de guerre au « roi de Bohême et de Hongrie », votée le 20 avril 1792 par l’Assemblée législative sur proposition du roi Louis XVI, est parvenue à Strasbourg, soit le 25 avril. Cet état de guerre mettait Strasbourg en première ligne face à l’attaque des Prussiens alliés de l’empereur du Saint Empire romain germanique. La ville et sa région se trouvant aux avant-postes de défense de la France, la nécessité de prendre des mesures d’urgence s’imposa aux autorités municipales qui procédèrent à une levée de volontaires accompagnée de discours enflammés dénonçant les rois coalisés et incitant les citoyens à tout faire pour sauvegarder la liberté, le plus précieux des acquis de la Révolution.

L’écrivain viennois Stefan Zweig (1881-1942) qui, tout au long de ses multiples et différents écrits, chercha à donner à l’humanité la conscience de son histoire et de ses droits, a consacré un récit très vivant et fort bien documenté de ce moment historique, qu’il a intitulé *Das Genie einer Nacht* (« Le Génie d’une nuit ») – ce récit, écrit peu avant 1939, n’a été publié que posthume en 1943 dans un

recueil comprenant quatorze récits et intitulé, *Sternstunden der Menschheit* (*Très riches heures de l'humanité*) : pour lui l'invention de *La Marseillaise* constitue un des moments fondateurs de l'humanité moderne. Pour faire saisir l'importance historique de cette nuit d'avril 1792, Stefan Zweig met en scène l'émulation qui s'empare de la population de Strasbourg bien décidée à défendre la Révolution contre les rois coalisés qui avaient soutenu Louis XVI dans sa fuite en juin 1791, ainsi que l'atmosphère du salon de la mairie au moment où Dietrich fit le constat qu'il n'y avait pas de chant nouveau, spécifiquement issu des événements de juillet 1789 : le *Ça ira*, né en juillet 1790 lors de la préparation de la Fête de la Fédération, organisée le 14 juillet 1790 pour célébrer le premier anniversaire de la prise de la Bastille, n'étant que la reprise d'un carillon du temps des aristocrates. Dietrich prit alors l'initiative de solliciter les talents d'un jeune capitaine du génie, Joseph Rouget de Lisle (1760-1836) qui, poète et musicien amateur, avait déjà composé un *Hymne à la liberté* à l'occasion de l'acceptation de la Constitution le 25 septembre 1791. Rouget de Lisle, d'accord pour inventer un chant destiné à transmettre les idées nouvelles ainsi que les motifs de la guerre, consacra sa nuit entre le 25 et le 26 avril à écrire les paroles et à composer la musique d'un *Chant de guerre* pour l'armée du Rhin. Pris par l'urgence de la situation, et traduisant à sa manière un engagement collectif, il s'inspira directement des discours enflammés de la Société des amis de la Constitution de Strasbourg, dont il reprit les injonctions, les menaces et les descriptions :

*Aux Armes citoyens ! L'étendard de la guerre est déployé [...] Il faut combattre, vaincre ou mourir [...] qu'ils tremblent donc ces despotes couronnés [...] Courez à la victoire [...] Marchons ! soyons libres jusqu'au dernier soupir [...]*¹.

1. Michel Vovelle, « La Marseillaise », article in *Les Lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, Paris, « Quarto », Gallimard, 1997, t. I, p. 107-152, p. 111.

Après une nuit de travail, Rouget de Lisle pouvait présenter, le lendemain matin, à Dietrich un *Chant de guerre*, constitué de six strophes et d'un refrain :

*Aux armes citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchez, marchez,
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.*

Fort satisfait, le maire de Strasbourg voulut être le premier à faire entendre et à faire connaître ce nouveau *Chant* : de sa belle voix de ténor, il le chanta alors dans le salon tenu par sa femme à la mairie, déclenchant un enthousiasme tel que la diffusion du *Chant* fut immédiate. Des partitions manuscrites furent rapidement établies tandis que des journaux locaux publiaient les paroles et que, sur les places publiques, des chanteurs professionnels apprenaient ce nouveau *Chant* à tous ceux qui le souhaitaient.

Né aux avant-postes de la défense du territoire, ce *Chant de guerre* fut rapidement reconnu comme l'expression de l'ardeur des convictions et des sentiments de tous ceux qui tenaient à défendre la Révolution. Cette reconnaissance est directement liée au contexte : l'état de guerre, dans lequel se trouvait la France depuis le 20 avril 1792, imposait la nécessité de prendre des mesures efficaces pour sauver Paris et pour protéger la Constitution, c'est-à-dire le roi, le gouvernement, l'Assemblée législative, conséquence politique et juridique de la Révolution. Comme le décret qui prévoyait pour défendre Paris l'organisation d'un camp de « 20 000 fédérés », constitué de gardes nationaux de la France entière, fut refusé par Louis XVI, les Jacobins firent en sorte que ces « fédérés » convergent malgré tout vers Paris, en les invitant à la troisième Fête de la Fédération, le 14 juillet 1792.

C'est dans ce contexte qu'au moment de leur départ pour Paris, les fédérés de la région de Marseille entendirent le *Chant de guerre de l'armée du Rhin* entonné par un fédéré de Montpellier, jeune étudiant en médecine dénommé Mireur, qui le tenait lui-même

d'un colporteur : ils furent tellement enthousiasmés par ce *Chant* que chacun en reçut un exemplaire gravé et qu'ils le chantèrent au cours de leur marche tout au long de la vallée du Rhône, puis de la Saône, le faisant connaître aux populations locales à chacune de leurs étapes. Quand ils arrivèrent à Paris, le 30 juillet 1792, le *Chant*, qu'ils continuèrent à chanter et à apprendre aux Parisiens, fut baptisé *Chant des Marseillais*, puis très vite *La Marseillaise*.

La Marseillaise, « hymne national » de la République

Galvanisant l'énergie des assaillants du château des Tuileries, *La Marseillaise* qui participa donc à la chute de la royauté le 10 août 1792, demeure indissociable de cette étape de la Révolution. Associée à la chute du roi, elle devint consubstantielle de la République et de sa capacité à vaincre les rois coalisés, c'est-à-dire à sauver la Révolution et la liberté, puisque, chantée à Valmy le 20 septembre 1792, elle contribua à la victoire – cette victoire des volontaires qui défendaient leur « nation » sur des mercenaires qui monnayaient leur service aux rois les plus offrants. Reconnaissance de son efficacité, le 29 septembre 1792, Servan, qui fut le premier ministre de la guerre de la République, proposa que « l'hymne national connu sous le nom de *La Marseillaise* » remplace le *Te Deum*, hymne d'actions de grâce de la liturgie catholique qui traditionnellement était exécuté pour célébrer une victoire : qu'il soit en quelque sorte « le *Te Deum* de la République ».

Et, le 30 septembre 1792, donc quelques jours seulement après la réunion de la Convention, concomitante de la victoire de Valmy, un spectacle pour chœur et grand orchestre, intitulé *Offrande à la Liberté*, était créé à l'Opéra à Paris où il y fut joué jusqu'en floréal an VII, soit le printemps 1799 : œuvre du « citoyen Gardel » et du compositeur Gossec, cette scène lyrique reposait sur un montage associant l'hymne *Veillons au salut de l'empire*, qui venait d'être inventé et *La Marseillaise*. La scénographie consistait à suggérer les réactions de tout un peuple qui, rassemblé autour de la statue de la

Liberté à laquelle il rend hommage, se trouve brusquement menacé par les ennemis de la liberté : se succédaient alors pantomime guerrière, arrivée d'enfants, recueillement des femmes, irruption des volontaires, enthousiasme collectif. Cette mise en scène donnait en quelque sorte réalité à l'idéal du peuple libre décrit par Rousseau : réuni sous la voûte céleste, l'harmonie règne entre tous, plus rien ne les sépare – ce qui signifie au théâtre qu'il n'y a plus d'acteurs ni de spectateurs, mais qu'il y a unification d'un espace devenu celui de la fête collective.

Consacrée par la victoire de Valmy et reconnue comme symbole de la République par la Convention, *La Marseillaise*, « air sacré de la liberté », accompagna également les soldats volontaires de victoire en victoire, galvanisant leur énergie et leur communiquant un enthousiasme qui se substituait à leur inexpérience – ce qui permit à Lazare Carnot (1753-1823), grand organisateur des armées de la Convention, d'affirmer : « *La Marseillaise* a donné cent mille défenseurs à la patrie. »

Si cet « air sacré de la liberté » fut répandu par des « tournées patriotiques » hors des frontières : en Belgique et sur le Rhin en particulier, il circula également à Paris et en France, étant chanté partout : dans les rues, sur les ponts et sur les places publiques, au pied de toutes les statues de la liberté, dans les cafés, dans les clubs ainsi que dans tous les théâtres avant de commencer la représentation, entre deux actes, à la fin du spectacle, sur scène, dans la salle, etc., le plus souvent associé aux autres « airs sacrés », *Veillons au Salut de l'empire* et le *Chant du départ*.

La Marseillaise fut également chantée place de la Révolution, le 21 janvier 1793, lors de l'exécution de Louis XVI.

Couplet 6

*Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !*

Couplet 7

*Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre*

source : Présidence
de la République

Comme l'écrivait le *Journal des théâtres et des fêtes nationales*, le 25 brumaire an III (15 novembre 1794) :

La célébrité de nos chants civiques, et surtout celle du fameux chant des Marseillais a prouvé que la musique pouvait être utile dans une grande révolution.

Ce qui signifiait que la diffusion de *La Marseillaise*, d'abord spontanée, puis soutenue par la Convention et par les organisateurs de la défense militaire, s'expliquait par l'adéquation entre ce chant – texte et musique – et les mentalités collectives.

Tout d'abord parce que le texte est un écho de multiples composantes de l'action révolutionnaire :

- injonctions : « Aux armes, citoyens ! Marchons, enfants de la liberté ! écrasons la tyrannie » ;
- mises en garde devant la brutalité des mercenaires, ces soldats ennemis ;
- proclamations : « L'étendard de la guerre est déployé ! »

Ces manifestations verbales étaient présentes dans tous les banquets, dans tous les discours politiques ou dans tous les journaux, lus, commentés et discutés dans les clubs comme dans les « sociétés populaires », dénommées souvent « sociétés fraternelles des deux sexes ». Le texte de *La Marseillaise* reprenait donc les thèmes